18 juin 2001 **01.117**
ad 00.004

Postulat du groupe libéral-PPN

Favoriser la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables par un modèle de tarification

Les incertitudes régnant depuis deux ans sur l'avenir de la propriété des sociétés de production et de distribution d'électricité font que pratiquement aucun investissement sérieux n'est envisagé par ces compagnies dans le domaine de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Nous pensons à la force hydraulique, à l'énergie éolienne, à la biomasse et à l'énergie solaire photovoltaïque.

Il y a bien eu quelques actions sympathiques plutôt chargées d'entretenir l'illusion qu'on s'en préoccupe, mais aux effets quantitatifs négligeables et coûteuses pour les usagers. Les institutionnels renonçant, pour des raisons conjoncturelles parfaitement légitimes, à faire des investissements dont l'intérêt économique n'est pas garanti dans l'immédiat, les auteurs du postulat demandent au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place d'un modèle de financement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, qui soit à même de donner à ces technologies et aux acteurs économiques qui les fournissent et les installent une impulsion décisive, mais aussi la place qui leur revient dans le bilan cantonal.

Des modèles existent en Allemagne, en Espagne, en Autriche, aux Pays-Bas, en Italie, voire en France. Le principe repose sur la garantie de rachat, pour une durée déterminée, de l'électricité produite, soit par turbines hydroélectriques ou éoliennes, soit par des cellules photovoltaïques ou par de la biomasse, à un prix proche de son prix de revient. L'investisseur privé prend ainsi la place de l'Etat et des compagnies distributrices d'électricité, ces dernières ayant en revanche l'obligation de racheter le courant produit et à un prix proche du prix de revient. Elles en reportent le surcoût sur l'ensemble des consommateurs par une augmentation très modeste du prix de vente du kilowattheure. Dans le modèle allemand par exemple, un système de péréquation permet même de répartir ces surcoûts entre les diverses compagnies.

Au privilège d'être un distributeur d'électricité qui, on le sait, sera à l'avenir de plus en plus indépendant de l'Etat, s'ajoute ainsi le devoir de mettre en valeur l'électricité produite localement par des installations construites sur des sites neuchâtelois, le plus souvent par des entreprises locales.

Seront ainsi mis en valeur les potentiels énergétiques représentés par quelques dénivelés hydrauliques non encore exploités (Gorges de l'Areuse, Bied de la vallée de la Sagne et des Ponts-de-Martel, La Ronde), par des sites éoliens maintenant inventoriés pour autant que leurs équipements s'intègrent harmonieusement au paysage, par les nombreuses toitures de maisons individuelles ou locatives dont la couverture est à refaire, par les façades des immeubles contemporains que l'on doit isoler et par les surfaces disponibles des toitures industrielles.

ENSA n'est déjà plus totalement "neuchâteloise" et la distribution d'électricité dans le canton deviendra probablement aussi l'apanage de sociétés étrangères à notre région. Leur participation modeste au développement durable en guise de ticket d'entrée dans le canton n'est-il pas légitime?

Les signataires du postulat en sont convaincus et demandent aux autres parlementaires de les suivre.

Le groupe libéral-PPN prie donc le Conseil d'Etat d'étudier la faisabilité d'un modèle de financement d'installations productrices d'électricité à partir d'énergies renouvelables à l'image de ce qui se fait dans d'autres pays européens.

Cosignataires: B. Matthey, R. Burkhard, I. Opan-Du Pasquier, J. Walder, R. Graber, V. de Montmollin, Ph. Bauer, V. Schweingruber, F. Monnier, J.-F. de Montmollin, J. Martin et U. de Meuron.